

CLARIFICATION – PARTICIPATION OBLIGATOIRE AU SYSTEME DES AVIS

9.4. Participation obligatoire au système d'évaluation

- a) Caractère essentiel : le système d'évaluation mutuelle entre membres constitue le fondement du service AlloVoisins. Il est objectivement indispensable au bon fonctionnement de la plateforme et à la réalisation de l'objet principal du contrat.
- b) Obligation contractuelle : en s'inscrivant, chaque Utilisateur s'engage à :
- Recevoir les communications relatives aux demandes d'évaluation,
 - Participer de bonne foi au système d'évaluation,
 - Ne pas entraver le fonctionnement du système de réputation.
- c) Justification : cette obligation est nécessaire pour :
- Assurer la sécurité des transactions entre membres,
 - Maintenir la qualité du service et des prestations,
 - Permettre aux membres de faire des choix éclairés,
 - Prévenir les comportements frauduleux ou inadéquats.
- d) Communications associées : les notifications liées aux demandes d'évaluation constituent des communications contractuelles essentielles au service. Elles ne peuvent faire l'objet d'une opposition systématique, étant nécessaires à l'exécution du contrat.